

Observation n°174 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis tout à fait contre cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

La protection de l'avifaune est un enjeu majeur à Doussay.

Comme vous le savez, de nombreux projets sont actuellement autour de Doussay en cours d'étude dont un nombre croissant en ZPS et en périphérie directe.

Divers éléments convergents amènent à les considérer comme des menaces pour les outardes et à éviter leur développement sur les habitats favorables à l'espèce. De par leur hauteur, l'activité humaine générée par leur exploitation, le mouvement et le bruit de leurs pales, et au regard des impacts connus de différents types d'aménagements étudiés sur une certaine distance, on peut considérer que l'effarouchement engendré par les éoliennes réduit la qualité de l'habitat de l'outarde, sur plusieurs milliers de mètres.

De plus, les éoliennes devant être réglementairement situées loin des bâtiments existants, les projets éoliens sont amenés à être positionnés dans les secteurs **potentiellement les plus favorables aux outardes, dans la mesure où cette espèce s'éloigne des infrastructures humaines déjà en place, notamment du bâti. Or, l'implantation de nouvelles structures dans des zones jusque-là relativement préservées de toute construction humaine a pour conséquence une fragmentation et une perte d'habitat favorable importante pour les outardes.**

On ne peut être plus clair sur les risques que l'éolien fait courir à la conservation des dernières outardes de nos plaines de Doussay!

Le pétitionnaire, au nom de la séquence ERC, se devait de présenter des variantes d'implantation privilégiant un évitement complet du site.

Il ne l'a pas fait !

Dans ces conditions, un avis défavorable s'impose pour ce projet dangereux. D'autant plus que le pétitionnaire reconnaît l'importance des enjeux.

Des enjeux forts sont reconnus. Mais, comme dans la plupart des écrits de ces bureaux d'étude au service des promoteurs (et non de la biodiversité), les impacts sur l'avifaune et particulièrement sur l'outarde seront niés ou minimisés grossièrement et cela en dépit de recommandations, de prescriptions et de véritables expertises.

Non au parc de Doussay.

Cordialement,

Anais Cheron